

**COMMUNE DE SIGOULES**  
**-24240-****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 14 juin 2018****N°DE180614\_710\_01****Nombre de conseillers**En exercice : **15** Présents : **12**      Votants : **13**

L'an deux mil dix-huit, le **quatorze juin**, à dix-neuf heures zéro minute,  
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,  
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,  
Date de convocation du Conseil Municipal : **05/06/2018**

**Etaient présents** : M. Patrick CONSOLI, maire, M. Jean-Louis DESSALLES, Mme BEAUMAIN Chrystelle,  
M. Norbert AUVRAY, M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Karen VICK, Sandrine VERGNAC, Céline  
SENDRON-GUERIN, Mme Joëlle LEBERON, Isabelle BERTOUNESQUE, M. Heinrich BLESSING, M. Aurélien  
PROUILLAC.

**Excusée** : Mme Gaëlle BEYLAT-BROUSSE, a donné pouvoir à M. Patrick CONSOLI.  
**Absents** : M. Jean-Noël BERTIN, Mme Valérie PASERO-MARIA

**Secrétaire de séance** : Mme Céline SENDRON-GUERIN**OBJET : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE 2018-2019**

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement du restaurant scolaire et les tarifs de l'année 2017-2018 : des abonnements mensuels sont proposés pour les enfants qui prennent journalièrement leurs repas. Il indique que l'année scolaire 2018-2019 débutera le 3 septembre 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**Considérant la volonté de la collectivité à employer dans la confection des repas davantage de produits bio et frais, moins de surgelés,**

- Décide une hausse de 2 % sur les repas enfants et adultes,
- Décide d'appliquer pour l'année scolaire 2018-2019 ; les tarifs ci-après votés :

| Année Scolaire<br>2018-2019 | Tarifs<br>occasionnels | Tarifs<br>abonnement |
|-----------------------------|------------------------|----------------------|
| Maternelle                  | 2,68 €                 | 32,76 €              |
| Primaire                    | 3,03 €                 | 36,35 €              |
| Adulte                      | 4,92 €                 | 61,09 €              |

**Rappel règlement :**

- Le choix entre règlement « abonnement » ou « occasionnel » est décidé en août par les parents pour toute l'année scolaire, ainsi que le choix du paiement par prélèvement automatique.
- Une minoration de 10 % est appliquée sur les abonnements pour les familles nombreuses (3 enfants et plus scolarisés à l'école de Sigoulès).
- Déduction sur justificatif (certificat médical) à partir de 3 jours d'absence consécutifs et par enfant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405344-20180614-DE180614\_710\_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018

Publication : 26/06/2018

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
P/copie conforme, Sigoulès le 25 juin 2018

